

1

## Motion

Dépôt: Max Hahn  
Pd 7403

## La Chambre des Députés,

- considérant que la nouvelle répartition des attributions ministérielles au sein du gouvernement implique une réorganisation de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI),
- constatant qu'un nouveau département « Intégration » devra être créé au sein du Ministère de la Famille, ce qui pourra donner une impulsion aux politiques pour un meilleur vivre ensemble ;
- rappelant l'accord gouvernemental, qui, dans son chapitre sur l'intégration, stipule que « La loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que les règlements grand-ducaux liés seront réformés afin de permettre d'adapter le cadre légal et réglementaire aux missions actuelles de l'OLAI » ;
- considérant que depuis 2008 la composition de la population au Luxembourg a fortement évoluée créant de nouveaux défis en matière d'intégration ;
- reconnaissant que la définition du cadre pour un vivre ensemble harmonieux doit être une priorité pour le Luxembourg dans son ensemble ;

invite le Gouvernement à entamer d'emblée une réforme fondamentale de la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers en organisant une large consultation des acteurs communaux, des organisations œuvrant sur le terrain et des populations luxembourgeoise et non-luxembourgeoise ainsi que des travailleurs immigrés frontaliers, permettant d'aboutir à une réforme de la loi de 2008.

Hahn Max


M. Angel  
(Marc Angel)

Cherel Margue



F. Klein

Marc Goergen

Paul Gallès  
PAUL GALLES

Marc Baum

